

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 MARS 2018

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du conseil.

Conseillers présents : MM. ANDRÉ Christian, DIXON Eric, GRUDÉ Jean-Louis, IMART Thierry, LEMORTON Joël, SANY Bernard, Philippe STURMEL.

et Mmes ANTHINIAC Laurence, DUCROS Lucie, LOPEZ Valérie, LOUBET Marine, POUPOT Mary.

Secrétaire de séance : LEMORTON Joël

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Brigitte CALVET

DURU Sandra pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 37 par Madame Brigitte CALVET, Maire.

En liminaire, Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'ajouter une délibération relative à l'achat d'une tondeuse autoportée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité que cette délibération soit ajoutée à l'ordre du jour du Conseil municipal.

- **Budget communal**

• **Approbation du compte de gestion 2017**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Communal 2017 comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 847 372.16 € | 811 464.63 € |
| Investissement | 48 811.23 € | 59 205.01 € |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie de Caraman Lanta, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : 14 voix pour

• **Adoption du compte administratif 2017**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bernard SANY, 1^{er} Adjoint, pour la présentation de ce compte administratif et elle quitte la salle du Conseil municipal.

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente le Compte Administratif du Budget Communal 2017 comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 847 372.16 € | 811 464.63 € |
| Investissement | 48 811.23 € | 59 205.01 € |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

Vote : 13 voix pour

- **Affectation du résultat du budget communal 2017**

Le Conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0 €
- un déficit de fonctionnement de - 35 907.53 €

Aussi, il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|--|---------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| Résultat de l'exercice | - 35 907.53 € |
| Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif) | 67 872.87 € |
| Résultat à affecter | 31 965.34 € |
| Solde d'exécution d'investissement | 10 393.78 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement | 0 € |
| Besoin en financement | |
| 0 € | |
| Affectation | |
| Affectation en réserves R 1068 en investissement | 0 € |
| Report en fonctionnement R 002 (2) | 31 965.34 € |
| Déficit reporté D 002 (5) | 0 € |

Vote : 14 voix pour

- **Vote des taux d'imposition communaux 2018**

Madame le Maire rappelle que les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 étaient :

| | |
|--------------------------|--------|
| Taxe d'habitation | 13.66% |
| Taxe foncière (bâti) | 15.46% |
| Taxe foncière (non bâti) | 84.71% |

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux de référence de l'année 2017. En conséquence, les taux votés pour l'année 2018 sont :

| | |
|--------------------------|--------|
| Taxe d'habitation | 14% |
| Taxe foncière (bâti) | 15.85% |
| Taxe foncière (non bâti) | 86.83% |

Vote : 14 voix pour

- **Vote du budget communal 2018**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Budget Communal pour l'année 2018. Elle précise que lors de la lecture des montants des subventions accordées aux associations de la commune, les Conseillers municipaux qui sont membres de bureaux d'associations de la commune, devront quitter la salle du Conseil municipal.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES | BUDGET 2018 |
|---|--------------------|
| chapitre 011 charges de gestion générale | 284 570.00 € |
| chapitre 012 : charges de personnel | 420 100 € |
| chapitre 14 : atténuation de produits | 6 670.00 € |
| chapitre 023 : virement à la section d'investissement | 0 € |
| chapitre 65 : autres charges de gestion courante | 132 764.00 € |
| chapitre 66 : charges financières | 24 036.00 € |
| chapitre 67 : charges exceptionnelles | 100.00€ |
| chapitre 022 : dépenses imprévues | 1000.00€ |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 869 240.00€ |

| SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES | BUDGET 2018 |
|--|---------------------|
| chap 002 excédent antérieur reporté | 31 965.34 € |
| chap 70 vente de produits, prestations de services | 127 355.00 € |
| chap 73 impôts et taxes | 541 207.00€ |
| chap 74 dotations, subventions et participations | 143 707.00 € |
| chap 75 autres produits de gestion courante | 11 010.66 € |
| chap 77 produits exceptionnels | 13995.00 € |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | 869 240.00 € |

| CHAPITRE | SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES | BUDGET 2018 |
|----------|--------------------------------------|---------------------|
| 16 | remboursement d'emprunts | 38 719.69 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 40 000.00 € |
| 21 | immobilisations corporelles | 202 918.09 € |
| 23 | immobilisations en cours | 557 238.00 € |
| | TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 838 875.78 € |

| chapitre | SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES | BUDGET 2018 |
|----------|--|---------------------|
| 001 | excédent antérieur reporté | 165 067.06 € |
| 021 | virement de la section de fonctionnement | 0 |
| 024 | Produits de cessions | 164 730.70 € |
| 10 | dotations, fonds divers et réserves | 10 908.00 € |
| 13 | subventions d'investissement | 138 170.00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 360 000.00 € |
| | TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 838 875.78 € |

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Communal 2018.

Vote : 14 voix pour

- **Budget annexe Lotissement Communal**

• **Approbation du compte de gestion 2017**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du budget annexe du lotissement communal 2017 comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 12 850.24 € | 12 850.24 € |
| Investissement | 12 850.24 € | 0 € |

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que ce Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : 14 voix pour

• **Adoption du compte administratif 2017**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bernard SANY, 1^{er} Adjoint, pour la présentation de ce compte administratif et elle quitte la salle du Conseil municipal.

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement Communal 2017 comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 12 850.24 € | 12 850.24 € |
| Investissement | 12 850.24 € | 0 € |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du lotissement communal.

Vote : 13 voix pour

• **Affectation du résultat du budget communal 2017**

Le Conseil municipal constate que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0 €
- un déficit de fonctionnement de : 0 €

Aussi, il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

| | |
|--|---------------|
| Résultat de l'exercice | 0 € |
| Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif) | 0 € |
| <u>Résultat à affecter</u> | 0 € |
| <u>Solde d'exécution d'investissement</u> | - 12 850.24 € |
| <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> | 0 € |
| <u>Besoin en financement</u> | 12 850 € |
| <u>Affectation</u> | |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | 0 € |
| 2) Report en fonctionnement R 002 (2) | 0 € |
| <u>Déficit reporté D 002 (5)</u> | 0 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2017 au budget annexe du lotissement communal 2018 tel qu'il est présenté.

Vote : 14 voix pour

- **Vote du budget annexe du lotissement communal 2018**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Budget annexe du lotissement communal pour l'année 2018.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES | | |
|--|--|-------------------|
| chapitre 011 : Charges à caractère général | | 597 822.03 € |
| chapitre 66 : charges financières | | 23 500.00 € |
| chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections | | 12 850.24 € |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | | 634 172. € |

| SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES | | |
|--|--|---------------------|
| chap 70 Produits des services | | 282 527.27 € |
| chap 042 Opérations d'ordre entre sections | | 351 645.00 € |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | | 634 172.27 € |

| CHAPITRE | SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES | |
|----------|--------------------------------------|---------------------|
| 001 | Solde d'exécution reporté | 12 850.24 € |
| 040 | Opération d'ordre entre sections | 351 645.00 € |
| | TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 364 495.24 € |

| chapitre | SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES | |
|----------|--------------------------------------|---------------------|
| 001 | Solde d'exécution reporté | 0 € |
| 040 | Opération d'ordre entre sections | 364 495.24 € |
| | TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 364 495.24 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe du lotissement communal tel qu'il est présenté. Vote : 14 voix pour

-Cession de la parcelle ZD 191 au budget du lotissement communal - Commercialisation des lots.(annule et remplace la délibération 2018/9).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération 2017/53 du Conseil Municipal du 18 décembre 2017, l'entreprise Création Foncière a été retenue afin de commercialiser les lots du lotissement communal du Clos de la Marelle pour le compte de la mairie d'Aigrefeuille.

Elle présente le plan de vente des terrains :

| N° LOT | PRIX DE VENTE TTC |
|--------|-------------------|
| 1 | 115 000.00 € |
| 2 | 117 000.00 € |
| 3 | 117 000.00 € |
| 4 | 120 000.00 € |
| 5 | 132 000.00 € |
| 6 | 127 000.00 € |
| 7 | 130 000.00 € |
| 8 | 131 000.00 € |
| 9 | 128 000.00 € |
| 10 | 129 000.00 € |
| 11 | 120 000.00 € |
| 12 | 113 000.00 € |
| 13 | 120 000.00 € |
| 14 | 123 000.00 € |
| 15 | 125 000.00 € |

Concernant les macro-lots 16, 17 et 18, Madame le Maire rappelle que les conditions de vente ont été votées lors de la délibération 2017/54 du 18 décembre 2017.

Les réservations seront établies avec un dépôt de garantie de 2 900 € à l'ordre de Maître POITEVIN, notaire à TOULOUSE.

Enfin, il convient de céder le terrain ZD 191 au budget du lotissement communal pour le montant de sa valeur nette comptable à savoir 20 730.72 € et de le retirer de l'actif de la commune où il figure avec le numéro d'inventaire 267.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver les prix de vente des terrains du lotissement communal du Clos de la Marelle présentés dans le tableau ci-dessus,
- De déposer le dossier du lotissement communal chez Maître POITEVIN
- D'autoriser Madame le Maire à signer les actes de vente et de donner à Création Foncière un pouvoir pour signer les promesses de vente.
- De céder le terrain ZD 191 au budget du lotissement communal pour le montant de sa valeur nette comptable à savoir 20 730.72 € et de le retirer de l'actif de la commune où il figure avec le numéro d'inventaire 267.

Vote : 14 voix pour

- SDEHG : Procédure de traitement de petits travaux urgents

Madame le Maire explique le SDEHG propose à la commune de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10000 € afin de faire réaliser des travaux urgents qui relèvent de la compétence du SDEHG.

Quant aux règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG, elles resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition du SDEHG et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 € sur ses fonds propres.

Vote : 14 voix pour

- Avis du Conseil municipal sur le Projet Régional de Santé (PRS) dans le cadre de la consultation règlementaire.

Madame le Maire explique que L'ARS Occitanie a publié le 20 février 2018, un avis de consultation pour le Projet Régional de Santé Occitanie, ce qui ouvre la procédure d'avis de consultation sur les 3 composantes du Projet Régional de Santé (PRS) à savoir :

- le Cadre d'Orientation Stratégique (COS),
- le Schéma Régional de Santé (SRS),
- le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Il convient de donner un avis sur ce Projet Régional de Santé qui a pour ambition de mobiliser au plus près des territoires pour une action efficace qui réduira les inégalités de santé et prendra donc en compte les besoins des plus vulnérables.

L'avis de Conseil municipal est favorable :

Vote : 10 voix pour et 4 abstentions.

-Acquisition d'une tondeuse autoportée - Demande de subvention au Conseil Départemental.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée plus maniable et plus adaptée aux travaux sur les espaces verts de la commune en particulier pour les petits espaces.

Elle présente les 3 devis suivants :

- Pôle Vert L'Union propose une tondeuse autoportée « Husquarna Rider R422TS » 4x4 avec coupe 112cm. Le prix est de 8 575€ HT soit 10 290€ TTC. Ils proposent une reprise de notre tracteur John Deere 4300. La montant pour la reprise proposée pour le tracteur John Deer est de 1500 €.
- Souma SACRE propose une tondeuse de marque « Stiga » modèle Park 74 4x4 avec coupe de 105 cm pour un prix de 5612.92 HT soit 6735.50 € TTC. Mais ce matériel n'est pas professionnel et donc pas adapté à des travaux intenses.
- VM Assistance de Drémil propose le même matériel que Pôle Vert L'Union pour un prix de 10 711.67€ HT soit 12 854 € TTC. Ils proposent une reprise du tracteur John Deer pour 3000 €.

Le Conseil municipal retient le devis de la société Pôle Vert et accepte de céder pour 1500 € à cette entreprise Pôle Vert de l'Union le tracteur John Deer correspondant au numéro d'inventaire 348. D'autre part, le Conseil municipal sollicite l'aide du Département pour l'acquisition de ce matériel.

Vote : 14 voix pour.

La séance est levée à 22 h 15.

Signatures

Brigitte CALVET
Maire d'Aigrefeuille

